

Présentation du dossier : relations interethniques et pratiques sociale

André Jacob et Micheline Labelle

Volume 5, numéro 2, automne 1992

Relations interethniques et pratiques sociales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301172ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301172ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jacob, A. & Labelle, M. (1992). Présentation du dossier : relations interethniques et pratiques sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 19–24.
<https://doi.org/10.7202/301172ar>



Relations interethniques et pratiques sociales

Présentation du dossier : relations interethniques et pratiques sociales

André JACOB

Département de travail social

Micheline LABELLE

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal

La dernière décennie fut celle des réfugiés. Depuis 1985, le nombre de réfugiés dans le monde a doublé, de telle sorte que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime à environ 20 millions ces apatrides à la recherche de la sécurité dans un pays d'adoption. Le visage de l'immigration a donc changé et continue de changer. Cette masse de gens en exil crée des pressions sur les pays occidentaux empêtrés dans d'inextricables contradictions dans leur gestion des relations et de la coopération internationales et dans leur perspective de développement social et économique à la grandeur de la planète. Le « nouvel ordre mondial » est synonyme de contrôle politico-militaire et développement inégal orchestré par les États-Unis et les autres pays occidentaux. L'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale et les ex-pays d'Europe de l'Est sont devenus les nouveaux pays d'où proviennent les réfugiés. Paradoxalement, les ressortissants de ces régions

frappent aujourd'hui à la porte des pays qui les ont colonisés ou qui, aujourd'hui, veulent les utiliser comme fournisseurs de produits de base et d'une main-d'œuvre bon marché ; pour ce faire, il faut les garder à vue...

Le Canada se prête facilement à ce grand jeu international. Au Canada, la Loi C-86 adoptée le 18 décembre 1992 traduit très bien la nouvelle situation. Elle a été adoptée après de longs débats ayant permis aux diverses coalitions d'organismes qui représentent les réfugiés de s'y opposer. Il s'agit d'une législation inique qui favorise d'abord les immigrants investisseurs et garde la porte presque fermée aux revendicateurs du statut de réfugié.

Tous ces mouvements migratoires massifs et forcés n'enlèvent rien à l'importance de l'immigration volontaire traditionnelle. Les deux phénomènes, la migration des réfugiés et l'immigration, posent toute la question de l'intégration des nouveaux arrivants à la vie sociale, économique, politique et culturelle de tous les pays développés. Les solutions magiques à l'intégration n'ont jamais existé et n'existent pas aujourd'hui. Gouvernements, professionnels et chercheurs sont constamment à la recherche de nouvelles perspectives et stratégies d'action. Ce dossier présenté par *Nouvelles pratiques sociales* offre une occasion de réflexion et présente des expériences d'intervention qui, sur un plan ou l'autre, contribuent à mieux développer le sens que nous donnons à l'intégration, en tant que société d'accueil. Plusieurs auteurs contribuent à tisser la voile qui fait avancer individus et institutions dans la réflexion et le développement de stratégies d'intégration sans cesse à renouveler. L'intégration des nouveaux arrivants, voilà donc l'axe central autour duquel se greffent tous les articles ! Tous les auteurs, même sans concertation préalable, se rattachent à cet axe. Les thèmes présentés, tant théoriques que pratiques, abordent la question de l'intégration, c'est-à-dire l'adhésion et la participation effectives des individus et des groupes à la vie sociale, économique, politique et culturelle de la société. Ils permettent aussi d'identifier les stratégies d'action qui facilitent et les barrières qui font obstacle à l'émergence de véritables processus d'intégration des réfugiés et des immigrants des deux sexes.

Dans les années d'après-guerre, l'ignorance de la réalité pluriethnique et l'exclusion systématique et structurelle des nouveaux arrivants de certaines composantes du système scolaire et de certains secteurs d'emploi (fonction publique, etc.) a nui à l'émergence de nouvelles stratégies d'intervention qui tenaient compte des exigences particulières des pratiques où les rapports interethniques prennent une place significative.

En premier lieu, l'article de Joseph Lévy *et al.* aborde des aspects aussi spécifiques que les pratiques préventives et contraceptives qui tiennent compte des variations socioculturelles. Les résultats de leur recherche indi-

quent des pistes pour le développement de stratégies d'intervention. Ils indiquent clairement que la perception des risques et les principes du sexe sécuritaire varie selon les groupes ethnoculturels. Ils concluent que les comportements sexuels ne sont pas congruents avec les perceptions variables selon les groupes ethnoculturels. En ce sens, leur analyse peut déboucher sur l'hypothèse suivante : le développement de stratégies d'intervention adaptées aux groupes cibles s'avère nécessaire. Les contraintes ethnoculturelles déterminent aussi le développement de stratégies d'intervention adaptées à la spécificité de chacun des groupes, spécificité qui doit se refléter dans les programmes proposés. Les intervenants y trouveront donc des pistes pour une intervention sociale préventive adaptée.

Dans la foulée de la réflexion sur l'intervention, André Jacob trace le portrait de l'évolution des pratiques sociales en milieu interethnique au Québec. Il permet de mieux comprendre le contexte du développement de divers modèles d'intervention et de diverses stratégies d'intervention sociale. Dans chaque institution, la culture organisationnelle influence directement les perceptions, les attitudes et les agirs de l'ensemble des professionnels et du personnel technique. Pourtant, une analyse systématique des interventions et du discours laisse paraître un écart significatif entre le discours institutionnel et les pratiques. Souvent, on parle beaucoup d'intégration et de grands moyens alors que dans la pratique, on fait porter le fardeau de l'action aux intervenants et intervenantes. Leur rôle est important certes, mais les institutions ont la responsabilité de tout mettre en œuvre pour soutenir leur action ; ceci implique des programmes de formation pour les intervenants et intervenantes et des programmes d'intervention adaptés aux exigences des nouvelles situations créées par une conjoncture en mouvement.

Si Joseph Lévy et ses collègues fondent leur approche de l'intervention sur le rapport entre les professionnels et les usagers, Ghislaine Roy fait porter son analyse sur le rapport entre les professionnels et les organisations bureaucratiques qui les emploient en opposition à la relation usagers et professionnels. Elle situe le cœur de l'intervention au plan des perceptions et des attitudes des intervenants et des intervenantes. Leur engagement « interculturel » suffirait à briser les barrières bureaucratiques et à développer leur enthousiasme devant l'inconnu. Évidemment, son hypothèse mérite considération et fait ressurgir un vieux débat qu'il est utile de renouveler dans le contexte d'une analyse des pratiques.

« L'approche interculturelle » telle que formulée par Ghislaine Roy et l'adaptation des pratiques, est-ce là une utopie, un défi ou une nouvelle approche de la réalité ? La réponse n'est pas simple. Il nous semble que la confrontation au réel ne suffit pas à créer les conditions pour le développement de pratiques adaptées ; nombre d'intervenants et d'intervenantes vivent

les relations professionnelles dans un contexte pluriethnique sans élaborer automatiquement des perspectives et des stratégies qui saisissent bien les contours des situations sociales. La recherche des intervenants sociaux et des intervenantes sociales pour comprendre le phénomène de l'ethnicité ne va pas donc de soi et leurs pratiques silencieuses et leurs résistances passives seraient, pour Ghislaine Roy, le ferment de changements significatifs. Si pour elle, tout passe par la complicité significative avec le client, ce n'est pas le cas chez André Jacob qui estime que les politiques ont autant d'importance, sinon davantage, comme déterminant des pratiques que les liens affectifs et humains que l'on peut retrouver dans les relations vécues au niveau de l'intervention.

L'article de Micheline Labelle et Marthe Therrien, sans aborder cette dimension des rapports interpersonnels, vient ajouter au questionnement d'ensemble en démontrant que le sens de l'appartenance à un groupe auquel on s'identifie est sans doute plus important que le rapport aux institutions publiques et aux professionnels. Dans les résultats d'une étude sur les perceptions des dirigeants ou porte-parole des groupes haïtiens, elles notent que deux stratégies d'intégration s'affrontent : l'une met l'accent sur une stratégie particulariste qui vise le maintien de l'identité nationale et ethnique et la défense des intérêts de la communauté, l'autre se fonde sur une stratégie universaliste axée sur la participation à la société globale. Le sens idéologique de l'engagement des leaders ethniques illustre très bien la complexité des rapports entre membres d'un même groupe ethnoculturel et entre les ressortissants de divers pays avec les membres de la société majoritaire. On revient directement à la problématique de l'intégration. On est loin des dimensions émotives et strictement interpersonnelles.

Les deux auteures montrent bien la vivacité de l'identité ethnique et en soulignent l'importance. Si l'on compare leur position avec celles avancées par Eric Shragge et Linda Davis, on note l'importance de la spécificité du rôle des associations ethniques, notamment haïtienne, dans le contexte québécois pour favoriser l'intégration, l'une des quatre fonctions majeures des associations. En explicitant les diverses fonctions du mouvement associatif, elles font ressortir les contradictions entre les propos des dirigeants des associations haïtiennes et caraïbes. En ce sens, elles sont plus précises que Harry Goulbourne sur la signification de la centration sur la recherche de l'identité ethnique. Goulbourne laisse l'impression que la force centripète qui anime les associations à caractère ethnique constitue un mouvement vers la ghettoïsation, donc vers la centration sur l'identité ethnique au détriment de l'intégration à la société globale.

De leur côté, Eric Shragge et Linda Davies montent en épingle le problème de l'intégration et du racisme de façon crue en partant du postulat que la surreprésentation des jeunes Noirs dans le système des services sociaux

anglophones constitue un symptôme d'inégalité structurelle qui serait, à long terme, fondée sur le racisme. Ils soulignent le fait que les idéologies racistes traversent les institutions sociales parmi lesquelles figurent celles chargées du respect de la loi et les services sociaux. Bien sûr, les professionnels qui représentent ces institutions sont aussi porteurs de ces idéologies. Les auteurs font ressortir le clivage entre « clients » et professionnels : » En dépit de la division évidente de services sociaux entre « clients » et « travailleurs sociaux », les services sociaux peuvent faire partie d'un processus de prise en charge communautaire à condition que les services offerts ne portent pas de jugement et ne constituent pas la seule ressource offerte par l'organisme communautaire. Au fond, ils posent toute la question des perceptions et des attitudes des professionnels dans leurs rapports avec les gens de diverses origines. Une analyse de ces réalités permettrait sans doute de nuancer les accusations trop faciles de racisme à leur égard.

Les institutions ne représentent pas le seul obstacle à l'intégration des immigrants des Caraïbes, de multiples facteurs structurels, notamment l'unilinguisme anglais, bloquent le processus d'intégration. La situation de la communauté noire anglophone est donc particulière et leurs difficultés d'intégration font en sorte qu'on retrouve une forte représentation de leurs membres dans les services sociaux. De là à conclure au racisme dans les services sociaux, il n'y a qu'un pas, pas franchi par les auteurs ; en pratique, les problèmes découlent d'abord de la situation sociale de la communauté ce qui se traduit par une présence marquée dans les services sociaux. Dans ce contexte, les auteurs estiment qu'il est important que les travailleurs sociaux soient sensibilisés aux besoins et aux problèmes des familles de la communauté caraïbe et que des projets communautaires viennent compléter leur action.

Pour sa part, Harry Goulbourne estime que la mobilisation ethnique autour des questions de justice sociale, d'égalité pour tous et de lutte contre la discrimination doit dépasser les intérêts culturels. La culture n'explique pas tout ; étant un construit social et idéologique, elle doit plutôt être expliquée. Dans le contexte québécois, on tente souvent de tout expliquer, y compris le racisme, par les « différences culturelles » et Goulbourne met de l'avant une critique du « culturalisme » qui enrichit le débat sur cet important enjeu idéologique, social et politique. Il pose l'éternelle question du processus conflictuel et souvent contradictoire de l'intégration, le tiraillement entre la recherche d'une nouvelle identité et la conservation des principaux traits de l'identité d'origine. Important aussi le fait de voir se développer les stratégies d'intégration dans un contexte postcolonialiste comme celui de la Grande-Bretagne. Cette dimension ajoutée à la complexité du processus d'intégration ne fait pas partie de notre conjoncture socio-politique même si dans certains milieux conservateurs canadiens, on pense et on se comporte en néo-colonialistes.

Enfin, Michèle Duval présente un article sur les mères au foyer qui ajoute au débat sur l'intervention au sens large et, tout particulièrement, sur l'intervention féministe. La reconstruction d'un réseau personnel de sociabilité entre les femmes nouvellement arrivées tient compte de leurs expériences antérieures mais aussi des conditions de la société d'accueil ; de nouveaux rapports de solidarité et d'entraide se tissent entre elles, ce qui est très important pour leur santé et l'enrichissement du processus d'intégration qu'elles vivent. Michèle Duval estime que que les femmes immigrées puisent souvent leur dynamisme dans leurs échanges ; une approche communautaire fondée sur une intervention avec les groupes de femmes se situe en opposition aux approches fondées sur l'assistance ou sur la prestation de services traditionnels qui entretiennent la dépendance face aux intervenants, intervenantes et aux institutions. Au fond, au lieu de mettre l'emphase sur les rapports entre les professionnelles et les femmes, Michèle Duval ouvre la porte à une prise en charge et à l'autonomie des femmes ; elle considère qu'il est important qu'elles se reconnaissent entre elles, encore faut-il qu'elles aient l'occasion de se rencontrer. De telles occasions sont actuellement bien rares et il s'avère important et significatif de les provoquer ? Certaines intervenantes de CLSC et de centres communautaires vont de l'avant en ce sens et leur expérience mérite d'être mieux connue. En somme, il y a place pour une action communautaire qui tient compte des conditions concrètes vécues par les gens de diverses origines.

Dans l'ensemble du dossier, tous les articles s'inscrivent dans les débats de l'heure et nous espérons que les différents points de vue susciteront de nouveaux débats et de nouvelles expériences.